

Depuis 2016, les élu-es du Diois, fortement attachés au service public, se sont réunis pour travailler au maintien d'une gestion publique de l'eau et à l'amélioration des réseaux communaux. Un service mutualisé a été créé pour appuyer les communes dans leurs travaux de mise à niveau, mais aussi pour réfléchir au potentiel transfert imposé par la loi NOTRe. Les efforts réalisés par chaque commune compte pour la mise à niveau collective du territoire, afin de répondre aux attentes de l'Agence de l'Eau.

Chaque semestre les élu-es de la commission eau-assainissement vous proposent de détailler une thématique.

EPISODE 1 - LA GESTION DE L'EAU POTABLE

L'EAU COULE À NOTRE ROBINET : mais qui fait quoi ?

DES INFRASTRUCTURES IMPORTANTES GÉRER PAR LES COMMUNES

 47 régies d'eau potable
122 sources captées
95 réseaux

 500 km
de réseau d'eau potable

 9 630 abonnés



LE RÔLE DES COMMUNES

Dans le Diois, les communes sont responsables de la production, de la distribution et du transport de l'eau potable.

Pour exercer cette compétence, les collectivités ont la possibilité de gérer en régie (elles-mêmes) ou de confier la gestion à une entreprise extérieure (délégation de service public). Dans le Diois, l'intégralité des services sont en régie publique, ce qui signifie que la commune (ou un syndicat réunissant 3 communes dans la vallée de Quint) gère ses sources, ses réseaux d'eau potable et ses abonnés.

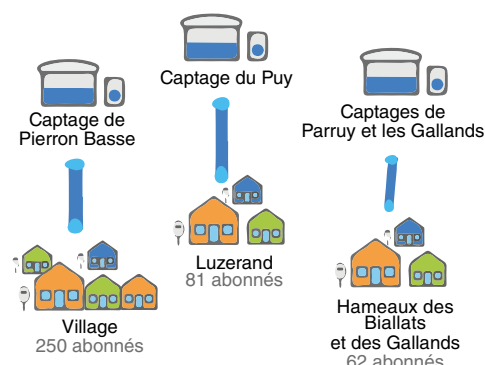
En pratique, la commune a donc la responsabilité d'assurer l'approvisionnement de tous les abonnés au service, d'assurer la qualité sanitaire, de gérer l'entretien et le renouvellement des ouvrages nécessaires (réseaux, réservoirs, traitements, etc.), de réaliser les investissements, de définir les tarifs, d'économiser la ressource en eau...

LES OBLIGATIONS DES COMMUNES

- **Connaitre son réseau et ses ouvrages :** En effet, avec un réseau datant d'après-guerre, il peut être facile de perdre la mémoire de ces ouvrages enterrés.
- **Assurer la qualité sanitaire :** l'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux distribuées, qui doivent respecter de nombreux critères de conformité.
- **Préserver la ressource :** tous les prélèvements sur la ressource en eau sont soumis à autorisation ; ils doivent être comptabilisés et soumis à une redevance pour prélèvement auprès de l'Agence de l'eau. D'autre part, le volume de fuites doit être limité à un certain seuil, fixé par décret.
- **Rendre des comptes :** les services d'eau doivent communiquer leurs données (indicateurs de fonctionnement, tarif, etc.) auprès de l'observatoire national des services.
- **Équilibrer le budget :** toutes les dépenses du service d'eau doivent, en principe, être couvertes par les ventes d'eau aux abonnés. Le principe de « l'eau paye l'eau » n'est pas simple dans le Diois, où la densité d'abonnés est faible, pour des réseaux d'eau très étendus.

DES RESEAUX COMPLEXES, EXEMPLES

Commune de 550 habitant-es, réparties en une dizaine de hameaux, **Menglon gère trois réseaux indépendants.**




Dans chacun des réservoirs, une installation ultraviolette traite l'eau.

Une autre gestion a été privilégiée dans la vallée de Quint. En 1983, est créé le syndicat des eaux de la vallée de Quint, unique syndicat du Diois. Il regroupe les communes de Vachères-en-Quint, Saint-Andéol et Saint-Julien-en-Quint.

La source des Juges, au pied des falaises d'Urle, alimente le réservoir situé à Saint-Julien. L'eau est traitée par une pompe à chlore et distribuée aux 258 abonnés de la vallée, via ses 30 km de réseaux.



 Retrouvez l'interview sur Rdwa de David et Sébastien Vieux du syndicat de la vallée de Quint, de Maryline Wolf-Roy, maire de St-Andéol et de Pascal Baudin, vice-président de la CCD.

paysdiois.fr/amenagement-du-territoire/eau-et-assainissement-collectif/

EN PRATIQUE, QUI FAIT QUOI ?

Au-delà des interventions d'entreprises pour la plupart des travaux, une surveillance régulière et une connaissance des installations sont nécessaires. Pour cela, certaines communes peuvent s'appuyer sur l'expertise de leur service de l'eau ou d'un agent technique. Mais pour la majorité d'entre elles, ce sont des élus-es et/ou des citoyen-nes qui assurent cette gestion au quotidien.

Globalement peu répandu en France, ce bénévolat est caractéristique... et mérite d'être souligné.

En donnant de leur temps, ces personnes assurent un service de proximité très précieux qui, par ailleurs, permet de limiter les dépenses.

Mais cette force pour le territoire présente également un risque, car la connaissance d'un réseau dépend parfois d'une seule personne et de sa mémoire. Depuis 2016, les communes ont mis en place des outils pour conserver les données par écrit : plans des réseaux sous format numérique, rédaction de documents décrivant le réseau, description de l'emplacement des vannes et des travaux réalisés...



*Cyril Bernard,
agent technique
à Menglon*

Seul employé du service technique de la commune, mes activités sont très diversifiées et comprennent notamment la gestion de l'eau. J'ai eu la chance de commencer ma mission au démarrage du schéma directeur de l'eau potable. Cela m'a permis de prendre connaissance des réseaux, des équipements, des différentes problématiques et des intervenants extérieurs.

À Menglon, notre réseau compte 420 branchements, 50 km de réseau dont 36 de distribution, plus de 500 vannes, 4 captages, des traitements UV. Le suivi est donc essentiel : s'il y a un problème, je cherche la cause, afin de le résoudre moi-même ou de faire appel à une entreprise.

Chaque semaine, je relève les compteurs généraux pour suivre la consommation et je vérifie le bon fonctionnement des traitements UV. Depuis l'année dernière et sa sécheresse exceptionnelle, je mesure également le débit des sources afin de détecter des anomalies de consommation. En été, lorsque la consommation est forte et les débits des sources faibles, on ne peut pas se permettre de gaspiller. Je cherche actuellement une fuite de 1500 litres par heure environ. Cela représente 36 000 litres par jour !

Depuis 2016 et la pose des compteurs généraux, nous avons lancé un vaste programme de travaux. Le rendement s'est amélioré, passant de 130 000 m³ par an à 80 000 cette année, soit 50 000 000 de litres économisés ! Très concrètement cela nous a permis d'éviter une rupture d'approvisionnement lors de l'été 2022. C'est le plus grand défi pour les communes, maintenir et préserver la ressource en eau !



LA CCD ET LA LOI NOTRE

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015 impose que les compétences « eau potable et assainissement » soient transférées aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2026.

Même si les élu-es du Diois sont opposés à ce transfert, ils ont choisi de s'y préparer malgré tout pour maintenir une gestion publique. Un service commun a élaboré le diagnostic des réseaux et des modalités de gestion communale et a accompagné les communes dans la recherche de financement, particulièrement avec l'Agence de l'Eau et le Département de la Drôme.

Depuis septembre 2023, le service travaille à l'aspect budgétaire avec comme objectif la définition d'un prix de l'eau.

Cette page est proposée par le groupe de travail communication issu de la commission eau-assainissement composé d'une cinquantaine d'élus

paysdiois.fr/amenagement-du-territoire/eau-et-assainissement-collectif/



à g. : Jean-Claude et Michel Maillet vérifient un bassin au hameau de Saint Etienne à Saint-Andéol

en haut : nettoyage d'une chambre de vannes par Anthony Allemand, citoyen associé à Beaumont-en-Diois